

SERVICES  
TECHNIQUES

.\_.\_.\_

ADMINISTRATIF

.\_.\_.\_

ST/JZ/MP /EL/SD

DOMAINE : Voirie

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## ARRETE DU MAIRE N°106/24

Département de  
SEINE-ET-MARNE  
.\_.\_.\_  
Canton de  
PONTAULT-COMBAULT  
.\_.\_.\_  
Commune de  
ROISSY-EN-BRIE

**Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement sur 13 places de parking situées rue Charcot du jeudi 2 mai 2024 à partir de 22h00 jusqu'au 3 mai 2024.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25 et R 417-1 à 417-13,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963 modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment l'article 55 du Livre I- 4<sup>ème</sup> partie.

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur 13 places de parking situées rue Charcot, l'espace sera réservé qu'aux véhicules des officiels.

### ARRETE

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf véhicules des officiels sur 13 places de parking situées rue Charcot, à compter du jeudi 2 mai 2024 à partir de 22h00 jusqu'au 3 mai 2024.

**Article 2 :** La circulation de tous véhicules sera interdite sur ces parkings pendant cette même période.

**Article 3 :** Les Services Techniques Municipaux sont tenus de procéder à la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 4 :** Tout contrevenant à ce présent arrêté pourra faire l'objet de poursuites et être verbalisé. Les véhicules stationnant sur les lieux de la zone des travaux indiquée sur le présent arrêté pourront être enlevés et déposés en fourrière (*notamment, selon l'article R417-10 du code de la route*).

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

**Article 6 :** MM - Mme - le Maire de Roissy-en-Brie,  
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,  
- le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 30 avril 2024

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint délégué en charge du développement urbain,  
des travaux, du cadre de vie et de l'environnement



Jonathan ZERDOUN